

# Charte Bénévolat



ISATIS encourage l'intervention de bénévoles et leur propose de contribuer à l'accompagnement des personnes accueillies ainsi qu'aux activités d'animation. Cette charte précise les engagements réciproques entre le bénévole et l'établissement, le service ou l'accueil de jour, ainsi que les règles de leur partenariat.

## Engagement du bénévole

Le bénévole s'engage de manière désintéressée à contribuer, en fonction de ses compétences et de son temps libre, à l'accompagnement et au soutien des personnes accueillies.

Il respecte dans ses interventions les valeurs du projet associatif d'ISATIS :

- ↳ la dignité, l'intimité, la vie privée de la personne accueillie
- ↳ l'autonomie, les habitudes de vie
- ↳ les attentes et les souhaits propres à chaque personne

Dans l'exercice de ses activités, le bénévole s'engage :

- à avoir vis-à-vis des personnes accompagnées une écoute attentive, à observer une neutralité dans ses propos et à agir à leur égard avec bienveillance
- à conserver la plus grande discrétion sur les informations dont il a pu avoir connaissance concernant la vie, la santé ou le comportement de la personne accueillie et de ses proches
- à maintenir une régularité dans ses interventions et à informer la direction des changements éventuels

- à éviter de s'impliquer dans les actes techniques pour lesquels le personnel soignant est formé : soins de nursing, manipulations, prise de médicaments...
- à tenir compte de l'organisation et des règles de fonctionnement de l'établissement ou du service
- à n'accepter aucune gratification de la part des personnes et de leurs proches
- à échanger régulièrement avec la direction ou avec ses représentants sur le déroulement de son activité

## Engagement d'ISATIS

ISATIS s'engage à faciliter la mission du bénévole et donc :

- ↳ à lui donner les informations utiles sur les besoins et attentes des personnes accueillies, leurs capacités d'autonomie ou leur situation de dépendance
- ↳ à organiser avec lui les aspects pratiques de son intervention
- ↳ à lui garantir la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile pour les activités qui lui ont été confiées

La direction fait le lien entre le bénévole, les professionnels, les familles. Il sera présenté et pourra être identifié par un badge. La direction facilite ses relations et sa communication avec les équipes.

Des rencontres entre bénévoles peuvent être organisées.

L'association entend valoriser l'action des bénévoles et leur donner une place dans le projet d'établissement ainsi que dans le projet d'accompagnement et le projet de vie de la personne.

***DIRECTEUR***

***BÉNÉVOLE***